

# INSTALLATION DU PREMIER COPIE PTGE CAPICORSU

Luni u 26 di ghjugnu di u 2023  
Erbalunga, 2 ore è mezu



# Introduction

---

La collectivité de Corse a approuvé le 17 décembre 2021 son Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour les années 2022 à 2027. Ce document réaffirme la nécessité de concevoir des stratégies d'anticipation et d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau, notamment par l'élaboration de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Cette démarche repose sur une approche globale et partagée de la ressource en eau à l'échelle de territoires pertinents, avec pour objectif l'atteinte d'un équilibre entre les ressources disponibles et les besoins, aussi bien des usages que des milieux aquatiques.

Conformément au SDAGE, ces projets doivent être menés prioritairement au niveau des territoires les plus sensibles à la disponibilité en eau, définis dans le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) à savoir Capicorsu-Nebbiu, Balagna-Agriate, Bastia-Bevinco, Baracci et Meziornu.

Au-delà de ces territoires, la Collectivité de Corse souhaite également se projeter sur d'autres secteurs, en particulier ceux concernés par des réflexions sur le partage de l'eau et/ou par des projets de réalisation d'ouvrages structurants.

Les périmètres de travail sont étudiés par les services de la Collectivité de Corse avec l'appui de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse. Ils sont validés par un comité technique composé notamment de l'ensemble des services et établissements publics de l'Etat ainsi que de ceux de la Collectivité de Corse et de ses offices et agences travaillant sur le domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire. Ce comité technique a pour mission de suivre l'ensemble des démarches engagées en Corse afin d'en assurer la cohérence globale.

# Les PTGE

---

Pour chaque Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, un état des lieux préalable est réalisé afin d'avoir une vision sur les usages et les besoins, les prélèvements existants, les problèmes rencontrés et les secteurs où l'équilibre entre la ressource disponible et les besoins pour satisfaire les usages est le plus fragile. Un comité de pilotage local est constitué, permettant de regrouper des représentants de l'ensemble des usagers socio-économiques concernés, dont les collectivités et des acteurs locaux (usagers, associations de protection de l'environnement, de consommateurs, professionnels de l'agriculture, de l'industrie ou du tourisme ...). Une structure porteuse locale permet de déterminer les acteurs pertinents du territoire susceptibles d'intégrer ce comité de pilotage.

L'objectif de cet espace souple de concertation est de permettre l'expression équilibrée de l'ensemble des parties prenantes concernées sur le territoire visé afin de valider un diagnostic partagé des ressources et des besoins et de se prononcer sur un programme d'actions visant à assurer sur la durée un équilibre entre besoins et ressources en eau.

Ce plan d'actions doit concilier l'adaptation au changement climatique, la gestion équitable de la ressource, répondre aux besoins du territoire et optimiser les coûts. Il doit obligatoirement présenter des actions d'économies d'eau (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, économies d'eau pour les installations classées pour la protection de l'environnement, adaptation des pratiques agricoles, transition agro-écologique ...). La mobilisation de retenues existantes, la réutilisation des eaux usées, la construction de nouveaux ouvrages de stockage ou de transfert doivent également être expertisées en fonction des besoins.

# U Capicorsu

---

Le territoire Capicorsu-Nebbiu constitue l'un des territoires les plus à risque au titre du changement climatique avec de fortes vulnérabilités concernant :

- La disponibilité en eau superficielle ;
- La disponibilité en eau souterraine dans le socle ;
- Le bilan hydrique des sols ;
- La biodiversité littorale ;
- Le risque d'eutrophisation.

Au regard de la structuration administrative de ce territoire (existence de deux communautés de communes distinctes), de l'existence d'un ouvrage suffisamment dimensionné et susceptible de répondre efficacement aux besoins agricoles mais aussi en eau potable estivale sur la plaine du Nebbiu et des faibles possibilités d'interconnexion et de partage de l'eau entre ces deux zones, il a été décidé de travailler sur deux projets de territoire distincts : le Capicorsu et le Nebbiu.

Le périmètre du PTGE du Capicorsu couvre le territoire de la communauté de communes du Cap Corse, d'une superficie de 306 km<sup>2</sup> et regroupant 18 communes pour un total de 6700 habitants permanents. En période de pointe estivale, cette population pourrait atteindre 28000 habitants à l'horizon 2035.

Le Capicorsu constitue le premier territoire sur lequel un comité de pilotage a été constitué, sous la présidence de monsieur le président de la communauté de communes du Cap Corse, structure porteuse du projet, dont les services participent activement à l'animation de la démarche. Le président du Conseil Exécutif de Corse a arrêté sa composition le 23 avril 2023 et son installation a lieu le 26 juin 2023 dans les locaux de la communauté de communes du Capicorsu.

# Déroulé de l'installation

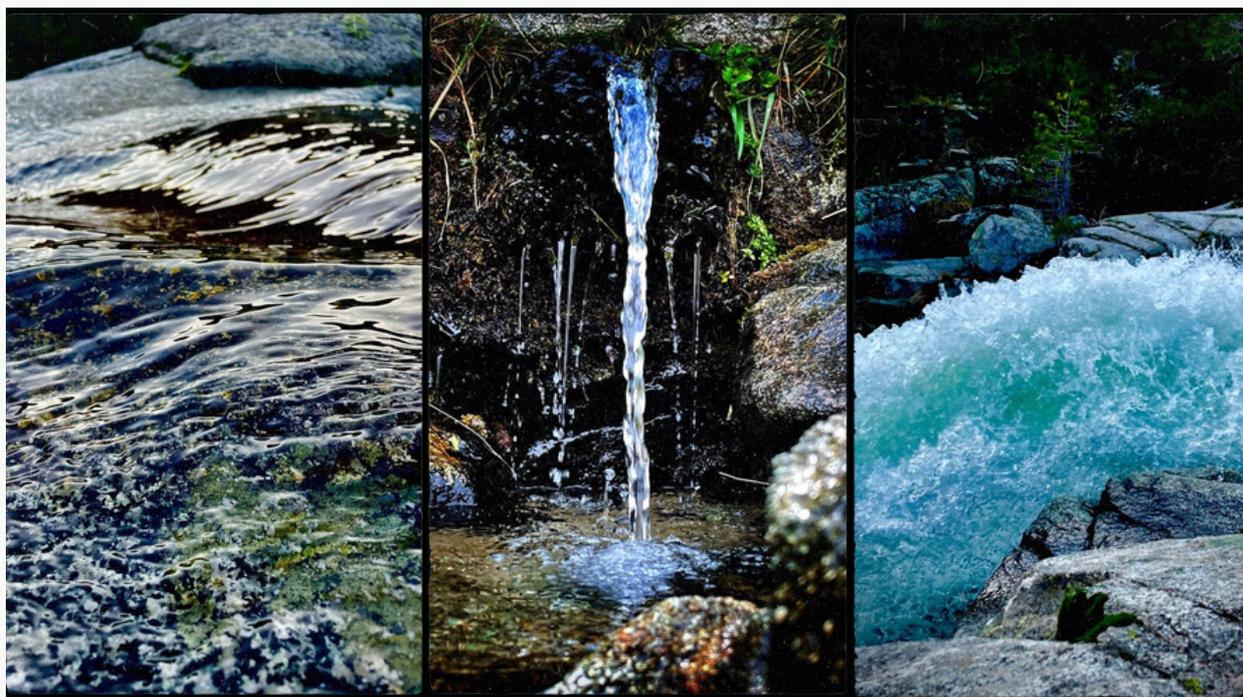
---

14h30 : Accueil et propos introductifs

15h00 : Présentation des objectifs du PTGE, des membres et du rôle du Copil

15h30 : Présentation du diagnostic préalable du territoire du Capicorsu et des premiers axes de travail

16h00 : Echanges avec la salle

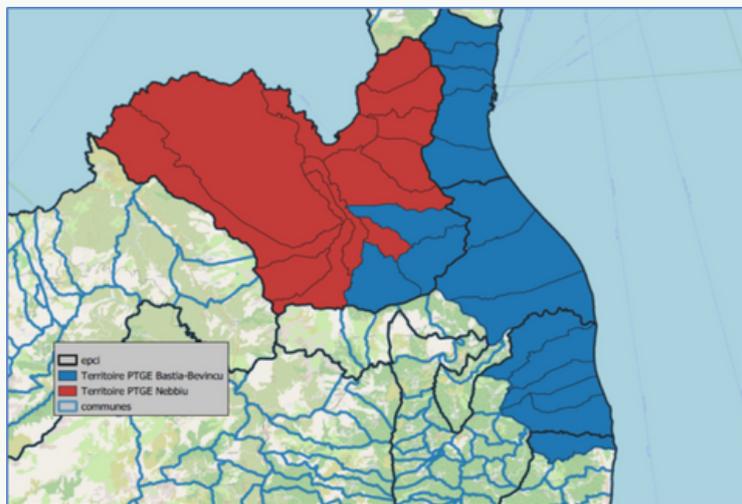


# Les prochains territoires

---

L'objectif opérationnel est de décliner ce type de projets en 2023 et 2024 sur les territoires du Nebbiu, de Bastia-Bevinco, de Balagna-Agriate, du Meziornu et du Fiumorbu.

A cet effet, le comité technique, lors de sa réunion en date du 20 mars 2023, a validé les périmètres des futurs PTGE du Nebbiu et de Bastia-Bevinco. Les acteurs de ces territoires seront sollicités avec un objectif de constitution des Copil et de réalisation des diagnostics préalables avant la fin 2023.



*Définition des périmètres des PTGE du Nebbiu et de Bastia-Bevinco*

Dans le même temps, la fin de l'année 2023 doit permettre de définir les périmètres de travail sur les territoires de Balagna, Meziornu et Tavignanu-Fiumorbu avec un objectif pour 2024 de finaliser les diagnostics préalables, le choix des structures porteuses et la constitution des Copil.